LE CANCANIER

N°64 JOURNAL OFFICIEL DE LA COMMUNE DE PENTHALAZ NOVEMBRE 2022



Editorial

Daniel Traini
Responsable du groupe GIP (Groupement indépendant de Penthalaz)

En notre époque où tout est bousculé et remis en question, où des drames humains nous interrogent, nous touchent et nous meurtrissent, il peut paraître quelque peu déplacé, ou pour le moins non prioritaire, de me présenter dans l'Editorial de notre Cancanier.
Et pourtant, même si le monde ne s'arrête jamais, la publication de notre journal officiel reste une excellente occasion, hors de tout esprit étroitement cocardier, d'informer notre population de ce qui se passe dans notre Commune bien aimée.
C'est dans cet esprit que la rédaction de notre bulletin m'a demandé de me présenter.

Alors du coup, ben très volontiers …
A celles et ceux qui ne me connaissent pas encore, je suis natif de Penthalaz, j'ai vu le jour lors de l'Expo nationale, deux ans après ma sœur. Mes parents, venus d'Italie, ont immigré à Penthalaz, un peu par hasard, un hasard qui a bien fait les choses.

J'ai fait toutes mes classes dans notre établissement scolaire et j'ai eu la chance d'être instruit par des enseignants compétents et entièrement dévoués à la réussite de leurs élèves.
A la suite de ma formation commerciale dans une Etude de notaires lausannoise, j'ai rejoint le monde des assurances auprès d'une importante compagnie suisse où j'ai eu le privilège d'occuper différentes fonctions et notamment la direction des Ressources Humaines pour la Suisse romande et le Tessin. Dès 2006, on m'a confié la direction d'une Agence générale dont le Siège se trouve à Lausanne avec des succursales à Vevey, Yverdon-les-Bains et Echallens depuis quelques années afin d'être davantage présent dans notre district. J'ai toujours énormément de plaisir à relever les nombreux défis que la vie nous réserve avec le soutien inconditionnel de mes 35 collaboratrices et collaborateurs animés par la même passion du service et du travail bien fait.

Très tôt intégré dans la vie associative de notre village, notamment à la société de gym et plus tard au Club de foot, j'ai toujours apprécié ces moments de partage et le plaisir d'être ensemble.
C'est d'ailleurs à la gym que j'ai eu le bonheur de connaître celle qui allait devenir mon épouse et qui a donné naissance à nos trois enfants aujourd'hui adultes.
Quel plaisir …
• Oui quel plaisir et quelle chance d'avoir toute ma famille à proximité, c'est une réelle source d'énergie.
• Quel plaisir d'avoir des sociétés locales dynamiques pouvant répondre aux intérêts et aux goûts de chacun.
• Quel plaisir de pouvoir bénéficier de toutes les commodités, transports publiques, routiers etc.
• Mais aussi quel plaisir de pouvoir s'impliquer dans le développement harmonieux de notre village. C'est à ce titre que j'ai rejoint le GIP respectivement le Conseil communal depuis ??? (bonne question) … de nombreuses années !
• Quel plaisir de voir de jeunes adhérents rejoindre les rangs de notre Conseil.
• Quel plaisir de voir naître l'Association « Demain Penthalaz » qui s'anime à la construction de l'avenir de notre Commune.
• Quel plaisir de pouvoir échanger, parfois même contrarier, notre Municipalité dans le but de faire avancer nos nombreux projets.
• Quel plaisir de pouvoir débattre efficacement et respectueusement avec nos amis du Groupe Socialistes Verts et Sympathisants.

« Quand le travail et le don de soi est un plaisir, la vie est belle ».

C'est dans cet esprit que je vous souhaite un bel automne et me réjouis de pouvoir cancaner avec vous au détour d'une prochaine rencontre.

Photographie

Décoration réalisée par M. Claude Jaquier à partir d'objets trouvés en déchetterie



Dans ce numéro

Autorités
Municipalité - p. 2 et 3
Abréviations - p. 3
Conseil communal - p. 4

Vie Locale
Actualité des sociétés locales - p. 5
Vision - Lussery-Villars - p. 6 et 7
Nouvelle placette - p. 8

Communications - p. 8 à 10

Environnement
Crise énergétique - p. 11 et 12

Culture
Ludothèque de la Venoge - p. 13
Bibliothèque de la Venoge - p. 14
Mots-Croisés - p. 15
Archives communales - p. 15

Informations - p. 16

Communications de la Municipalité du 3 octobre 2022

Didier Chapuis, syndic

Plan d'affectation Le Cheminet

Les deux derniers opposants n'ayant pas recouru auprès de la Cour de droit administratif et public, le plan d'affectation est entré en force le 30 mai dernier.

Relations avec les entreprises

La société FENACO a vendu son immeuble « ex-Landi » à la route de la Gare 44. Le nouveau propriétaire est Sailing Athletes Foundation à Grandson. Les surfaces disponibles seront mises à disposition pour de la location.

Gare de Cossonay-Penthalaz

Les études sur l'interface se poursuivent et nous espérons pouvoir donner des informations plus concrètes à la prochaine séance du mois de décembre. Par ailleurs, et peut-être l'avez-vous entendu ou lu dans la presse, quatre trains en direction de Lausanne seront insérés dans le nouvel horaire de décembre 2022. Il ne s'agit pas encore de la cadence au quart d'heure mais cela renforce tout de même l'attractivité de la gare et ce moyen de transport.

Yves Jauner, municipal

AJERCO

Le budget 2023 a été accepté avec une revalorisation salariale du personnel le 27 septembre.
La revalorisation salariale permet de se réajuster au marché de l'emploi dans le secteur de l'enfance.

ASICoPe

Le budget 2023 a été accepté lors de l'AG du 20 septembre.
Un préavis a également été présenté pour l'équipement de 62 classes de cours avec des systèmes interactifs. Ces équipements vont permettre de créer un environnement d'apprentissage propice à l'éducation numérique dans toutes les classes, pour tous les enseignants et dans toutes les disciplines.
Il va permettre de former les élèves à l'utilisation des médias et aux contenus en ligne, les initier à l'intelligence artificielle et à la programmation ; favoriser ainsi, y compris pour les élèves à besoins particuliers, l'accès aux savoirs et compétences.

ASIVenoge

Le budget 2023 a été accepté lors de l'AG du 29 septembre.

Le projet du Cheminet a été présenté au public le 7 septembre à Penthalaz. Les plans sont à l'enquête publique jusqu'au 3 octobre.

Le préavis de construction sera présenté le 7 mars à l'AG extraordinaire de l'ASIVenoge.
Il sera présenté au Conseil communal de Penthalaz également en mars 2023.

Le copil travaille actuellement sur le dossier d'appel d'offres (procédure ouverte ainsi que sur la procédure d'invitation).

SDIS Venoge

Un nouveau sapeur-pompier a été engagé. Il est entré en service le 3 octobre.

ASPIC

Le budget 2023 a été accepté lors de l'AG du 22 septembre avec un déficit de CHF 250'000.-.

Valérie Codina, municipale

Mouvement RH à la bourse

Mme Anne Ruchat nous a quittés au 30.09.2022.
Mme Christelle Lavanchy a été engagée dès le 01.09.2022 avec un CDD de 6 mois.

ARASPE (Association Régionale de l'Action Sociale)

Une séance d'information pour les habitants sur l'assurances maladie obligatoire est agendée au Verger le 08.11.2022 à 18h30.

Affaires paroissiales

Le dimanche 25.09.2022 a eu lieu le culte d'installation de Mme Nathalie Monot-Senn, en l'Eglise de Penthaz en présence de MM. Pascal Dessauges, Préfet du Gros-de-Vaud, Jean-Baptiste Lipp, Conseiller Synodal, Jacques Deléderray, Président de l'Assemblée de Paroisse, Mmes Line Gavillet, représente du Conseil Régional et Catherine Guyaz, Présidente du Conseil de Paroisse ainsi que des représentants des autorités communales.

L'Eglise catholique de la Sarraz poursuit ses travaux de rénovation. Mais il y a du travail…

Dans le cadre des cultes à l'EMS, Mme Marina Chapochnikova assurera l'animation musicale les mardis 11.10, 13.12.2022 et 14.02.2023 au Foyer paroissial.

ProSenectute

Les conférences ProSenectute se poursuivent d'entente avec les communes de Penthaz et Daillens. La dernière s'est tenue au Verger le 07.09.2022 sous le thème de « Bas les masques, les émotions décryptées» et a réuni une quinzaine de personnes. La suivante est prévue à Penthaz le 07.11.2022 et aura pour sujet « Trucs et astuces pour entretenir la mémoire »

Le Local des jeunes

Une convention a été signée avec l'ASIVenoge pour l'occupation du local des jeunes les lundis et jeudis entre 12h et 14h, hors vacances scolaires et cela dès le jeudi 22.09.2022.

Manifestation

La fête du 1er août a eu lieu à Penthalaz et a rencontré un franc succès. L'organisation conjointe avec la commune de Penthaz a été appréciée et sera reconduite l'année prochaine en inversant les rôles : aux cancaniers de se déplacer en masse.

L'Atelier à Cossonay, lieu de rencontre et d'échange autour d'activités de création-construction-bricolage-réparation, organise différents événements ces prochains mois sur le thème de l'entretien zéro déchets (12.10.2022) ou encore répare-café (12.11.2022) pour n'en citer que deux. Le détail de leurs activités peut

être consulté sur leur site http://www.lateliercossonay.ch

Développement durable / Energie

De manière à répondre aux exigences du Conseil fédéral, la municipalité s'est fixée comme objectif un gain de 10% d'économie d'énergie pour l'ensemble des bâtiments communaux.
Pour se faire, la chasse aux bons gestes est ouverte mais pas que… Une analyse du plan d'éclairage public est en cours afin d'identifier les optimisations et changements à réaliser. A noter que certaines LED de dernières générations baissent déjà leur luminosité de 50% de 23h00 à 5h00. En parallèle, le projet de l'utilisation des panneaux photovoltaïques sur la Maison de Ville est réactivé.

La question se pose également concernant les décorations de Noël. La Municipalité a validé de conserver les décorations de Noël. Toutefois, leur utilisation sera réduite dans le temps : du 06.12.2022 pour la Saint Nicolas jusqu'au petit nouvel An.

La gestion de cette probable crise énergique concerne autant la commune que l'ensemble de ses habitants. Vous êtes donc tous invités à prendre une part active en pratiquant dès à présent des gestes qui peuvent contribuer à diminuer les risques de pénurie tels qu'ils nous sont annoncés.

Christian Martinetti, municipal

Chemin piétonnier route de Lussery

Les travaux sont terminés. Il s'agit bien d'un chemin piétonnier non d'un trottoir ce qui explique qu'il est moins large.

Chemin d'Azilly

Une grille d'écoulement doit être installée au bas du chemin d'Azilly, le sous-sol du bâtiment n° 1 étant régulièrement inondé lors de fortes pluies. Les travaux sont en cours. Une difficulté majeure est apparue. La canalisation figurant sur les plans n'existe pas sur le terrain. Il a fallu faire une fouille sur environ 25 m. pour relier la nouvelle grille à la grille située vers le Molok.

Route de la Gare

Les travaux sont terminés, nous attendons les dernières factures pour établir le bouclement. On espère pouvoir vous donner les chiffres lors du prochain conseil.

Caméras de surveillance

Des caméras de surveillance ont été installées dans la cour du collège, sur la place de sport du Verger, sur l'édicule public, sur le bâtiment communal et au terrain de football. Ces caméras sont accessibles uniquement en cas d'incivilités par la police et M. le Syndic.

Patinoire

La municipalité a décidé de maintenir la patinoire cet hiver. Certes il y aura des économies d'énergie à réaliser. Dans cette optique, le chef du service extérieur ira suivre un cours pour l'entretien de la glace. Toutefois la municipalité pense qu'il faut privilégier les activités sportives pour notre jeunesse et les écoles. Nous réexaminerons le problème pour la saison 2023-2024.

Daniel Rochat, municipal

Piscine

Suite aux plaintes émises par des parents et des enfants (essentiellement sur les réseaux sociaux) relatives à des douleurs aux pieds à la piscine, nous avons entrepris la réfection de la plage autour du bassin ce qui a engendré la fermeture du bassin pour 4 jours.
Le résultat semble positif, aucun retour négatif ne nous est parvenu depuis.

Camping

Cette saison s'est bien passée, la partie dudit petit camping sera libre pour la fin de saison 2023. Certains campeurs ont d'ores et déjà déménagé en début de saison.

Restaurant de la piscine

Comme vous l'avez certainement entendu, le restaurateur actuel a donné son congé pour cette fin de saison. Nous allons remettre au concours l'exploitation pour la saison prochaine.

Appartement Daillens 2

La rénovation complète de l'appartement est terminée, le locataire a pu reprendre ses quartiers.

Cheminet 22

Désormais sans locataire, la mise hors service de la maison a pu être effectuée en vue de sa démolition.

Verger - salle de gymnastique

Les travaux de réfections des 2 parois vont être effectués pendant les vacances scolaires de cet automne.

Liste des abréviations

AJERCO : Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Région Cossonay
ARASPE : Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens
ARGdV : Association régionale du Gros-de-Vaud
ASICoPe : Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz et environs
ASICOVV : Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge
ASIVenoge : Association scolaire intercommunale de Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville
ASPIC : Association intercommunale de la piscine des Chavannes
CSR : Centre social régional
DGMR : Direction générale de la mobilité et des routes
DGTL : Direction générale du territoire et du logement
LAT : Loi sur l'aménagement du territoire (CH)
LATC : Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du Canton de Vaud (VD)
PA : Plan d'affectation
PPDLV : Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars
SDIS : Service de défense incendie et de secours

Conseil communal du 3 octobre 2022

Conseillères et conseillers présent-e-s après les assermentations : 40

Préavis municipal n° 2022-14
Accepté à l'unanimité

Préavis municipal n° 2022-15
Accepté à la majorité (27 oui, 11 non, 1 abstention)

Assermentations

Le groupe Socialistes Vert·e·s et sympathisant·e·s propose en remplacement de Mme Samanta Cardaropoli, Mme Figen Sahingöz Yilmaz qui a été élue par le bureau du Conseil selon la procédure légale. Mme Sahingöz Yilmaz habite à Penthalaz depuis 2017, maman de 2 enfants, employée de commerce elle s'engage pour la génération future et œuvre comme aide-monitrice à la FSG Penthalaz.
Le groupe GIP propose, en remplacement de Messieurs Sébastien Borgeaud et Franco Iannotti, Messieurs Gomez Delfin Victor et Soltan Hosseini Mohammad, tous deux viennent ensuite de la liste du GIP.

M. Gomez est retraité actif, depuis 2012 à Penthalaz, célibataire sans enfant passionné de cinéma.
M. Soltan Hosseini est chef d'entreprise indépendant, marié, 1 enfant, passionné d'échec.

L'assemblée se lève pour l'assermentation des candidats. Ces trois candidats prêtent serment devant l'assemblée. Ils sont élus sous de chaleureux applaudissements.

Préavis n° 2022-14 relatif à la demande de crédit complémentaire pour la finalisation du Plan d'affectation communal, PACom

Un conseiller s'interroge sur la pertinence d'utiliser le mot "finlisation" dans le préavis compte tenu que le dossier est ouvert depuis de nombeuses années.

M. Chapuis, syndic, relève que tout le monde est d'accord pour dire que beaucoup trop d'argent a été dépensé sur ce projet. Le mot finalisation exprime la volonté de la municipalité d'aller au bout du processus, en attente du retour de l'examen préalable au canton depuis le mois de janvier. Une réponse devait arriver après 3 mois. Il précise que le canton a informé de son retard au mois de mai et que la commune ne dipose pas de plus de nouvelle pour l'instant. La Municipalité n'a pas tous les éléments mais confirme sa volonté d'aller au bout du processus quitte à écrire au Conseil d'Etat par l'intermédiaire d'un avocat.

Le Conseil communal de Penthalaz décide
1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 80'000.- pour la finalisation du Plan d'affectation communal (PA) ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant ci-dessus, soit CHF 80'000.- sur le fonds de réserve administration générale, compte 9.282.100 ;
3. De financer cet investissement par la trésorerie courante.

Préavis n° 2022-15 relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024

Suite aux bons résultats financiers des 5 dernières années et de la reprise depuis 2020 de la facture de l'AVASAD par le Canton, la Municipalité a proposé de fixer le taux à 72.5% pour les années 2023 et 2024, contre 74% actuellement.

Deux conseillers sont intervenus pour relever que cette baisse représente une économie modeste pour les ménages moins fortunés et aux revenus médians. Le bénéfice individuel serait ainsi peu sensible alors que la commune serait privée d'environ CHF 400'000.- sur deux exercices. Un des deux intervenants invite la commune a créer des fonds de réserve pour des projets de développement durable. Le second demande si la Municipalité a tenu compte d'une éventuelle dégradation de la conjoncture.
Mme Codina Cervellin, municipale, répond que si un budget est fait d'incertitude, les recettes sont minimisées et les charges maximisées. De plus, la période d'incertitude liée au COVID est terminée. Si elle prend note du souhait de créer des fonds de réserve, elle souligne que les investissements pour des projets futurs se feront par des préavis et selon les circonstances. C'est à ce moment qu'il faudra trouver l'enveloppe nécessaire à la réalisation desdits projets.

Le Conseil communal de Penthalaz, décide d'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants pour les années 2023 et 2024 conformément aux directives cantonales, d'établir le taux d'imposition à 72.5 % de l'impôt cantonal de base pour :

1. l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers ;
2. l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales ;
3. l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise ;
4. de maintenir tels quels les autres postes de l'Arrêté d'imposition 2022 pour les années 2023 et 2024.

Nomination/Dissolution de commissions

Remplacement Mme Cardaropoli Samanta, GSVS
Commission Finances
M. Nicolas Meylan

Remplacement de M. Iannotti Franco, GIP
Commission recours en matière d'impôts
Mme Anne-Marie Dénéréaz

Remplacement de Mme Cristina Loichot, GIP
Commission d'urbanisme
M. Soltan Hosseini Mohammad

Prochaines séances et votations

Prochaines séances du Conseil communal : 10.12.2022 et 13.03.2023
Prochaine date des votations fédérales : 12.03.2023

L'actualité des sociétés locales

CTT Penthalaz - https://cttpenthalaz.ch

05.11.2022 - 20 h., ouverture des portes 19 h. - Lotos du CTT Penthalaz - sytème vaudois - Salle du Verger
06.11.2022 - 14 h., ouverture des portes 13 h. - Lotos du CTT Penthalaz - sytème vaudois - Salle du Verger
04.02.2023 - 20 h., ouverture des portes 19 h. - Lotos du CTT Penthalaz - sytème vaudois - Salle du Verger
05.02.2023 - 14 h., ouverture des portes 13 h. - Lotos du CTT Penthalaz - sytème vaudois - Salle du Verger

FC Venoge - www.fcvenoge.ch

Samedi 19.11.2022 – dès 18h30 – **Souper Loisirs** – soirée conviviale à destination des membres et des ami-e-s du FC Venoge – Daillens, salle Jean Villard-Gilles
27 au 29.01.2023 – tout le week-end – **Tournoi en salle juniors du FC Venoge** – Tournois dans plusieurs catégories du football des juniors – Penthalaz, salle du Verger.

FSG Penthalaz - https://fsgpenthalaz.ch

25 et 26.11.2022 – **Soirée de gym** – spectacle et présentation des groupes de la société (restauration possible) - Salle du Verger à Penthalaz
11.03.2023 – **Souper bourgui** – soirée récréative avec fondue bourguignonne et bar - Salle du Verger à Penthalaz

Jeunesse

31.12.2022 – dès 19h – souper de nouvel an et bar ambiance – La jeunesse de Penthalaz organise son traditionnel souper de nouvel-an. Plus d'infos à venir – Salle du Verger

L'actualité de la bibliothèque et ludothèque

Bibliothèque intercommunale - http://213.200.207.193/netbiblio

31.10.2022 - 10h à 11h - Né pour lire - un moment d'histoires à partager avec votre enfant - Bibliothèque de la Venoge à Daillens
05.11.2022 - 10h à 12h - BiblioFil - un atelier autour des travaux de fil - Bibliothèque de la Venoge à Daillens
11.11.2022 - 18h30 à 22h **- Nuit du conte "Métamorphoses"** - à 18h30 contes pour les familles et enfants dès 5 ans par Christine von Büren et à 20h30 soirée avec Madame Lune par Ariane Racine pour les adultes et ado dès 14 ans - Bibliothèque de la Venoge à Daillens
14.11.2022 - 19h30 à 21h - Tapas'Livre ? - un moment de partage convivial autour de vos lectures et de tapas - Bibliothèque de la Venoge à Daillens
16.11.2022 - 15h15 à 17h - BiblioFabulo - un atelier de techniques d'animation pour les enfants dès 10 ans, sur inscription - Bibliothèque de la Venoge à Daillens
28.11.2022 - 10h à 11h - Né pour lire - un moment d'histoires à partager avec votre enfant - Bibliothèque de la Venoge à Daillens
03.12.2022 - 10h à 12h - BiblioFil - un atelier autour des travaux de fil - Bibliothèque de la Venoge à Daillens
23.12.2022 - dès 18h - Veillée de Noël - Lectures de Noël tout public par Natacha, atelier de bricolage et collation - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

Ludothèque de la Venoge - www.ludothequedelavenoge.ch

18.11.2022 – soirée jeux en famille

Voitures mobility à Penthalaz

mobility
car sharing

LES DEUX VÉHICULES SONT DISPONIBLES 7 JOURS SUR 7 ET 24H SUR 24 À LA PLACE CENTRALE ET À LA GARE DE COSSONAY-PENTHALAZ



Site internet : www.mobility.ch

Vision : Municipalité de Lussery-Villars

Henri-Robert Borgeaud

Plus d'un an déjà que les nouvelles autorités communales vaudoises sont en place, l'occasion d'aller à la rencontre de la Municipalité de Lussery-Villars, commune voisine avec laquelle Penthalaz nourrit des liens souvent étroits au gré de ses projets et autres collaborations intercommunales. Lussery-Villars est née de la fusion le 1er janvier 1999 de Lussery et Villars-Lussery. Le village se développe au nord-est de la Venoge, montant en pente douce sur un plateau pour atteindre son point culminant à 571 m. d'altitude. Il s'agit de la seule commune du district du Gros-de-Vaud qui se situe sur la rive droite de la Venoge et j'y ai été chaleureusement reçu par les membres de la Municipalité in corpore. A savoir :

M. Yvan Stutzmann – Syndic, en charge de l'administration générale, des finances, de la police, de l'urbanisme, des transports, du développement durable, de la valorisation du patrimoine immobilier et des manifestations. Entré à la Municipalité en 2008, il est élu syndic lors des élections de 2011.

M. Nicola Cardinale – Vice-syndic. Municipal depuis 2020, son dicastère comprend les routes, l'éclairage public, la voirie, les domaines, la police des constructions et le suivi des chantiers.

Mme Sonja Saturnin. Nouvellement élue en 2021, elle est en charge des écoles, du social, de la petite enfance, de la bibliothèque, du local des jeunes, de la ludothèque et des églises.

M. Jean-François Gatabin, Municipal depuis 2007. Ses domaines de prédilection sont l'eau, les forêts, les places de jeux, le SDIS et le cimetière.

M. Christian Liard, Municipal depuis 2014, est en charge des bâtiments communaux, de la PC, du tourisme et de la gestion des déchets.

Vu le nombre de ses habitants, Lussery-Villars n'est pas soumis à l'obligation d'élections selon le système Proportionnel. Y a-t-il une liste d'entente ?

Non, dans le sens où il n'y a pas de liste partisane, nous sommes un collège de personnalités ayant chacune sa sensibilité et ses convictions, nous avons surtout à cœur le bien-être de nos concitoyens. Nous sommes bien évidements ouverts aux enjeux de notre temps, il s'agit essentiellement pour nous de gérer au mieux les intérêts de notre commune et sa population. Nous agissons de concert avec notre Conseil général actuellement fort de 35 membres.

Votre population a passablement fluctué au fil des ans.

En effet, en 1850 on pouvait dénombrer 324 habitants entre Lussery et Villars-Lussery. Puis un lent déclin démographique nous a conduit à n'être plus que 178 âmes en 1980 (source Wikimonde), avant d'entamer une remontée régulière qui nous voit aujourd'hui compter 475 citoyennes et citoyens dont le sobriquet est "Lé Lâo" (Les Loups). On peut partiellement expliquer cette "reprise" par la perspective de l'entrée en vigueur de la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) qui a poussé des propriétaires fonciers à valoriser leurs terrains avant qu'ils ne deviennent inconstructibles, permettant par-là la réalisation de plusieurs petits immeubles. Sous la poussée d'une nouvelle population de pendulaires, de nombreux appartements ont été réalisés, permettant à des jeunes familles de s'établir en notre commune, ce qui a comme réjouissant effet de voir le nombre de jeunes, voire très jeunes citoyens, augmenter de manière significative. Quant à l'évolution prévisible, elle est conditionnée par le fait qu'il n'y a plus de terrain constructible sur notre commune et que seules des transformations permettront une certaine densification.

Cela dit, si l'on considère les villages environnants, Penthaz, Penthalaz, Mex, Vufflens-la-Ville et Daillens, sous l'angle de sa population Lussery-Villars est un peu le petit frère. Est-ce particulier et en quoi ?

De par le nombre de nos habitants, nous n'avons souvent pas la taille critique ni les ressources nécessaires à l'accomplissement de certaines tâches et devons compter sur les diverses ententes intercommunales. C'est notamment le cas pour la bibliothèque, le local des jeunes, ce qui touche au scolaire et nous déléguons la gestion de nos finances à la bourse communale de Penthalaz.

Hormis le poste de secrétaire communale, un 70% tenu par Mme Anne-Claude Baud, nous n'avons pas à proprement parler d'employés communaux. La majorité des travaux de voirie et d'entretien sont effectués par M. Jean-Henri Chevalley en fonction des nécessités. Il faut par contre relever et saluer la mobilisation de nos citoyennes et citoyens ; ce sont des habitants du village qui se chargent des innombrables tâches d'entretien des bâtiments, de conciergerie, de gestion de la STEP et j'en passe. En fonction de

leur ampleur et du temps nécessaire à leur accomplissement, ces travaux d'intérêt public sont rémunérés à l'heure ou effectués bénévolement.

Parfois des envies de fusion ?

En son temps nous avions participé aux premières discussions relatives à un projet de mutualisation impliquant Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars et Mex. Ce projet a été abandonné, et on ne va pas réécrire l'histoire. Mais cette approche nous a démontré que nous pouvions collaborer et qu'en se regroupant il était possible de bénéficier d'économies d'échelle pour certains services et prestations. Le bus PPDLV qui vient compléter l'offre de CarPostal est un bon exemple de cette solidarité intercommunale qui permet d'offrir une solution de mobilité à nos habitants et que nous ne pourrions pas financer seuls.

Peut-on toujours qualifier Lussery-Villars de Commune essentiellement agricole ?

Certainement. Sur les 365 ha. que compte notre commune, 308 ha. sont en surface agricole. Une surface que se répartissent cinq exploitations ayant chacune sa spécialité et toute une production animale. Cela va de l'élevage aux grandes cultures en passant par des cultures spéciales et des ventes à la ferme.

Et puis un fait est à relever, à Lussery-Villars nous ne connaissons pas le phénomène de l'exode rural.

Pour toutes ces exploitations, la relève est assurée par une jeune génération motivée et prête à perpétuer cette belle et noble activité qu'est la paysannerie. Cela dit, il n'y a pas que l'agriculture et notre territoire accueil un certain nombre de petites entreprises, d'indépendants et un restaurant communal. Par l'entremise de notre Syndic, nous sommes également très actifs au sein de l'Association de la région du Gros de Vaud (ARGdV). Une association qui regroupe aussi bien les communes du district que des privés et qui a pour but le développement de la région, que ce soit sur le plan économique, touristique, culturel, des infrastructures et des services. Notre développement passe aussi par celui du district.

Quels sont les principaux axes de travail que vous souhaiteriez développer lors de cette législature ?

Nous allons porter notre effort sur l'entretien, la rénovation et l'amélioration de l'isolation de nos bâtiments. Il nous importe de poursuivre le travail de nos prédécesseurs à la Municipalité, qui ont toujours eu le souci d'être à jour avec les équipements et infrastructures de la commune. Nos moyens sont limités et nous ne souhaitons pas endetter les générations futures, mais nos immeubles méritent quelques attentions et l'efficience énergétique est à l'ordre du jour. Une manière de contribuer au Plan climat du Canton. A plus long terme, lorsque notre unique salle de classe aura déménagé à Penthalaz, nous projetons d'y établir l'administration communale.

Un souhait ?

Même s'il faut saluer le travail des deux animatrices de ApaLOUPer, nous n'avons hélas plus de société locale. Même la société de jeunesse est sur pause dans l'attente de jours meilleurs. Pour l'animation socio-culturelle de notre village, il serait vraiment souhaitable qu'à terme une dynamique s'enclenche auprès de cette nouvelle génération de Loups et Louves et vienne offrir cette possibilité de lien supplémentaire entre les habitants.

Puisse-t-il en être ainsi. Dans tous les cas un grand Merci au collège Municipal de Lussery-Villars pour le temps qu'il m'a consacré et pour l'ouverture dont il a fait preuve dans ses réponses.

Pour plus d'informations : www.lussery-villars.ch



De gauche à droite, Yvan Stutzmann, Christian Liard, Nicola Cardinale, Jean-François Gatabin, Sonja Saturnin.

Quel nom pour la placette de la route de la Gare ?

La Municipalité

Comme vous l'avez peut-être déjà constaté, une nouvelle placette a été aménagée le long de la route de la Gare, entre le giratoire de la Place Centrale et celui de la route de Lausanne. Cet aménagement a été imaginé et implanté par le service technique, réalisé par l'entreprise Camandona, végétalisé par les Jardins de la Venoge (avec un charme commun et deux sorbiers des oiseleurs) et protégé par un treillis installé par la société Miccotec afin de permettre aux moutons et chèvres de pâturer en contrebas.

Lors de votre ascension vers la Place Centrale, vous pourrez prendre une pause méritée sur un des deux bancs aménagés et admirer le panorama qui débouche sur la vallée de la Venoge, les Grands-Moulins et l'Eglise de Cossonay.

Cette placette n'ayant pas encore été nommée, la Municipalité vous propose de lui suggérer quelques idées, par courriel à :
administration@penthalaz.ch







ARASPE
PRILLY – ECHALLENS



Soirées d'information sur l'assurance maladie obligatoire des soins

L'Association régionale de l'action sociale Prilly Echallens (ARASPE) vous invite gratuitement à participer à une des soirées d'information sur l'assurance maladie obligatoire des soins pour vous conseiller de manière neutre et sans intérêt financier sur les actions que vous pouvez mener pour diminuer la charge de vos primes :

Mardi 01.11.2022 de 19h00 à 20h00 à la salle villageoise de Cugy
Rue du Village 26 - 1053 Cugy

Jeudi 03.11.2022 de 19h00 à 20h00 à la grande salle de Prilly
Rte des Flumeaux 1 – 1008 Prilly

Vendredi 04.11.2022 de 19h00 à 20h00 à la salle du conseil à Echallens
Place du Château 4a – 1040 Echallens

Mardi 08.11.2022 de 19h00 à 20h00 Centre communal Verger à Penthalaz
Place Centrale 4 – 1305 Penthalaz

Inscription et renseignements à l'adresse mail : info@araspe.ch



www.araspe.ch

Patinoire de Penthalaz

Ouverture : samedi 3 décembre 2022 - Fermeture : dimanche 19 février 2023

Ouverture 7 jours sur 7

Horaires

Lundi	14h00 - 18h00
Mardi	14h00 - 18h00
Mercredi	14h00 - 18h00
Jeudi	14h00 - 18h00
Vendredi	14h00 - 18h00
Samedi	**11h00 - 18h00**
Dimanche	**12h00 - 18h00**

PRATIQUE DU HOCKEY INTERDITE

Jours fériés et horaires spéciaux

Samedi 24 décembre :	11h00 - 18h00
Dimanche 25 décembre :	fermé
Lundi 26 décembre :	(sous réserve)*
Samedi 31 décembre :	14h00 - 18h00
Dimanche 1er janvier :	fermé
Lundi 2 janvier :	(sous réserve)*



Entrées

Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans
CHF 2.- Enfants de 6 – 16 ans
CHF 4.- Adultes

Location de patins

Gratuit pour les moins de 6 ans
CHF 5.- + caution de CHF 10.- (par jour)

Abonnement saison sans location de patins

CHF 30.- Enfants de 6 – 16 ans
CHF 50.- Adultes

Abonnement saison avec location de patins

CHF 60.- Enfants de 6 – 16 ans
CHF 100.- Adultes

* ouverture conditionnée à la présence de bénévoles. Veuillez consulter le site internet pour vérifier si la patinoire est ouverte le 26 décembre et le 2 janvier.

français en jeu

COURS DE FRANCAIS GRATUIT POUR LES HABITANTS DE PENTHALAZ ET ENVIRON

Inscription



Séance d'inscription
22 novembre 2022
De 16h30 à 18h30
Frais d'inscription :
Frs 40.- par année civile, à payer sur place

Où
Bâtiment du Verger
Salle de réunion –
1er étage
à Penthalaz

Horaire des cours
Niveau intermédiaire :
Lundi et mercredi
de 18h30 à 21h30
Niveau avancé :
Mardi de 19h à 21h

Informations complémentaires
www.francaisenjeu.ch
gdv@francaisenjeu.ch

Trottinette électrique, normes légales à respecter

Les freins avant et arrière, avertisseur sonore et les feux avant et arrière obligatoires. La vitesse maximum autorisée est de 20 km/h, la puissance du moteur de max. 0.5 kW. L'âge minimum est de 14 ans (14-16 ans permis Cat. M, +16 ans pas de permis). Les trottinettes électriques sont soumises aux mêmes règles de circulation routière que les vélos : l'utilisation des bandes et pistes cyclables est obligatoire si existantes. **Pas de trottinette sur les trottoirs**. Le casque n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.tcs.ch

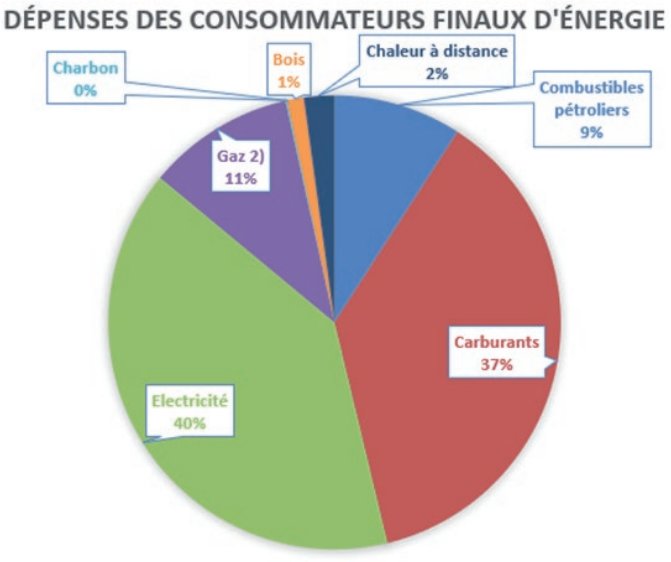
Crise énergétique, que pouvons-nous faire ?

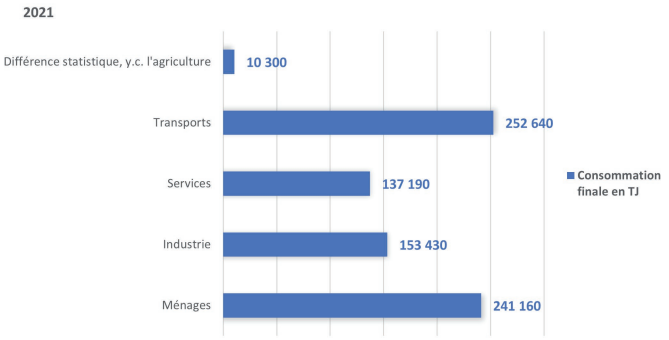
La Municipalité

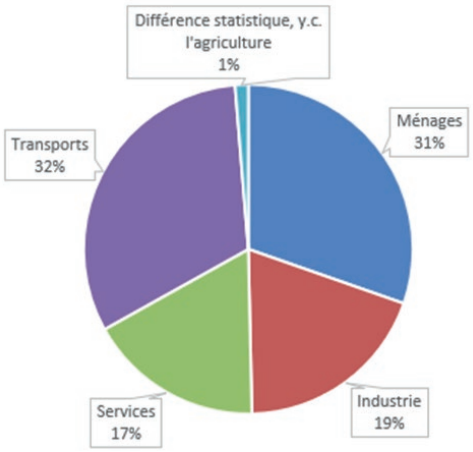
Depuis quelques mois, il ne se passe pas un jour sans que nous entendions parler de restrictions, de pénurie voire d'abstinence. Nos autorités nous annoncent une crise énergétique sans précédent, voire un blackout pour cet hiver si aucune mesure n'est entreprise.
Cette situation concerne l'utilisation du gaz, dont la consommation doit être diminuée de 15%, taux fixé par le Conseil fédéral qui suit ainsi l'Union européenne. Quant à l'électricité qui représente un quart de l'ensemble des besoins énergétiques, il est nécessaire de se prémunir contre des éventuelles difficultés d'approvisionnement, voire de pénurie.

Même si aujourd'hui, il n'y a aucune obligation mais uniquement des recommandations, le Conseil fédéral invite ses concitoyens à prendre des mesures volontaires afin de réduire les risques. Car, comme le montre le graphique issu de la statistique de la Consommation finale d'énergie, par agent énergétique de l'OFS[1] , les ménages consomment 30% de l'énergie (toute confondue).
Au niveau du type d'énergie, on peut indiquer que la part de l'électricité représente 40% au niveau Suisse[2] dont 0.7% concerne l'éclairage publique selon la romande énergie[3].

Nous sommes donc tous concernés et acteurs dans cette gestion de la crise. Mais que pouvons-nous faire ?







Au niveau de la commune, et comme indiqué lors du dernier conseil communal du 03.10.2022, la municipalité s'est fixée comme objectif un gain de 10% d'économie d'énergie pour l'ensemble des bâtiments communaux. De plus, une analyse du plan d'éclairage public est en cours afin d'identifier les optimisations et changements à réaliser. Une utilisation de panneaux photovoltaïques est en cours d'évaluation en fonction de l'emplacement et de l'exposition du bâtiment concerné.

La municipalité a toutefois fait le choix de remonter la patinoire cet hiver afin de conserver une animation durant cette période hivernale. Il est bien évident que cette décision pourrait être revue si les recommandations devaient se durcir.

Et comme tout citoyen, la recherche des bons écogestes est en marche.

La gestion de cette potentielle crise énergique concerne autant la commune que l'ensemble de ses habitants. Nous sommes donc tous invités à prendre une part active en pratiquant dès à présent des gestes simples qui

peuvent contribuer à diminuer les risques de pénurie tels qu'ils nous sont annoncés.

Le chauffage

La recommandation principale est de revoir à la baisse la température de chacune des pièces de manière individuelle, en fonction de leur utilisation. Pour cela, la recommandation est de baisser d'un cran le thermostat et attendre 12 heures avant de réduire encore si nécessaire.

Afin d'utiliser au maximum le potentiel de son radiateur, il convient de purger régulièrement l'air qui aurait pu s'accumuler (à circuit d'eau). Dans la même optique, si des objets sont posés sur le radiateur (ceci inclut la poussière !), la chaleur produite ne peut pas se répandre dans la pièce, ceci est également valable si un tapis épais est posé au sol alors que le chauffage est justement un chauffage au sol.

Si vous avez la chance d'avoir des fenêtres exposées au soleil, laissez-le entrer en ouvrant les volets ou les stores. Il pourra ainsi réchauffer la pièce au travers de la vitre.
A contrario, durant la nuit, les stores et/ou des rideaux épais permettent d'avoir une isolation avec la fenêtre et éviter l'infiltration du froid. Bien évidemment, il convient d'éviter de mettre ce type de rideaux devant le radiateur ce qui serait contreproductif.

L'eau chaude

Certaines économies peuvent être réalisées au niveau de l'eau, tant au niveau du volume consommé que de l'énergie nécessaire pour la chauffer.

A l'instar de la température ambiante d'une pièce, il est possible de régler à la baisse la température de l'eau. Une douche utilisera moins d'eau qu'un bain et il existe des réducteurs d'eau (mousseur) permettant de limiter le débit du robinet. A ce propos, la Commune de Penthalaz a subventionné 40 pommeaux de douche auprès des Cancaniers durant la dernière action qui s'est terminées en décembre 2021.

Les appareils électriques

Il n'y a pas si longtemps de cela, un téléviseur devait être éteint physiquement. Aujourd'hui, on « l'éteint » par la télécommande, mettant en veille l'appareil afin qu'il puisse s'allumer à nouveau à la sollicitation de cette même télécommande. Mais savez-vous que le bouton ON/OFF existe toujours sur la plupart des appareils ?
Que cela soit la télévision mais également la machine à café, l'imprimante…, pourquoi garder ces appareils branchés en permanence ? Pourquoi ne pas utiliser une multiprise avec interrupteur si besoin ?
Nos réfrigérateurs peuvent devenir gourmands en électricité si une couche de glace a fini par prendre place au fond du bac. Il est primordial de le dégivrer régulièrement pour une optimisation de son fonctionnement.
A l'instar des réfrigérateurs, tout appareil permettant de chauffer de l'eau demande une attention et un entretien particulier. En effet, les corps de chauffe, en contact avec l'eau auront tendance à se voir recouvrir d'une couche de calcaire diminuant ainsi leur performance et donc augmentant leur consommation électrique.

D'une manière générale, et afin d'éviter les pics de consommation tant redoutés, l'utilisation des appareils électriques devrait être privilégiée, si possible, durant les heures creuses.

En conclusion

Bien d'autres éco-gestes pourraient être mentionnés tels que l'éclairage domestique ou l'aération des pièces mais cela donne déjà une petite idée des possibilités offertes à chacun pour participer à cette gestion de crise énergétique, tout en soulageant son propre porte-monnaie.

Nous espérons bien évidemment que les prédictions annoncées ne se réalisent pas mais avec ces quelques indications, nous aurons fait au mieux de nos possibilités.

Sources

1 - https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/energie/consommation.assetdetail.23104755.html
2 - https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/energie.assetdetail.23104751.html
3 - https://blog.romande-energie.ch/fr/economiser-l-energie/148-eclairage-public-dynamique

Les Coups de cœur de la Ludothèque Régionale

Ludothèque de la Venoge

Carcata

Pour 2 à 4 joueurs dès 8 ans. Pour des parties de 30 minutes environ.

Comme le veut la tradition ancestrale, lorsque vient le temps du Grand Défi, les tribus locales envoient leurs 5 guerriers les plus vaillants à Carcata, l'île volcanique.
Là, ils devront défendre l'honneur de leur tribu et prouver leur courage pour collecter les pierres précieuses tirées par le volcan en furie, tout en évitant le danger qui les attend !
C'est un jeu de stratégie dans lequel il faudra sécuriser ses zones d'influence, protéger ses guerriers, éviter les coulées de lave et les pierres catapultées par le volcan, garder un œil sur les manœuvres des tribus adverses et sur l'avancée de la Tortue Ancestrale, Esprit protecteur de l'île.
Ce jeu familial est une réussite. Un bon mélange d'action, de réflexion avec ce qu'il faut de hasard.
Le matériel est splendide avec un volcan catapulteur. Les règles sont vites assimilées pour des parties pleines de fun.

Carcata est un jeu de Roberto Fraga. Illustré par Thibaud Pourplanche, Edité par Goliath



Loony Quest

Pour 2 à 5 joueurs dès 8 ans. Pour des parties de 20 minutes environ.

Loony Quest est un jeu de dessin dans lequel les joueurs étudient des cartes, puis essaient de reproduire le contour pour atteindre les cibles et éviter les obstacles sur leurs feuilles de calque.
Equipé d'un feutre et d'une feuille transparente, réalisez le meilleur tracé possible et accumulez un maximum de points d'expérience. Prenez garde aux Loonies, évitez les malus et ralentissez vos adversaires avec les bonus « crasses ».

Loony Quest est un incontournable du jeu de société familial. Idéal pour s'amuser tout en développant ses capacités d'observation et de rapidité. Dans ce jeu pour enfants, les adultes passeront aussi un agréable moment à enchainer les niveaux pour atteindre le boss final.

Un jeu de Laurent Escoffier et David Franck. Illustré par Paul Mafayon Edité par Libellud



Le Peuple Loup

Pour 2 à 4 joueurs dès 6 ans. Pour des parties de 20 minutes environ.

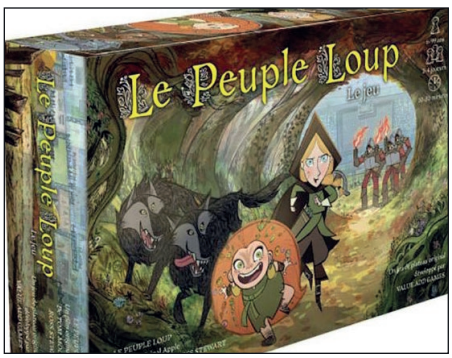
Skyjo est un jeu de cartes simple, subtil et terriblement passionnant, dans la lignée du Uno

C'est un jeu de cartes très facile à comprendre, rapide à jouer et surtout très addictif ! En effet, après avoir commencé une partie, vous allez souvent enchaîner les parties pour essayer de faire les scores les plus bas par rapport à vos adversaires !

L'objectif de Skyjo est de retourner l'ensemble des douze cartes que l'on a devant soi, en les remplaçant ou pas dans le but d'avoir le moins de points possible.

Un jeu de cartes qui plaira aussi bien aux enfants qu'aux grands-parents, à emporter partout avec soi en vacances !

Un jeu de Value Add Games. Illustré par Cartoon Saloon & Maria Pareja Édité par Value Add Games



Nous vous attendons volontiers à la ludothèque pour vous proposer encore plus de jeux.

Le 18 novembre 2022, la ludothèque organise une soirée jeux en famille

Toutes les informations sont disponibles sur notre site internet ou sur Facebook : Ludothequedelavenoge.ch

La Ludothèque Régionale de la Venoge est située sous le restaurant du Pré aux Moines à Cossonay.

Les Coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale

Bibliothèque de la Venoge

Humain augmenté – Écologie – Réflexion

Dans la lignée de The End, Zep continue à questionner notre humanité et l'exploitation de nos ressources. Un regard acéré sur le futur «humain augmenté».

Grâce à DataBrain les humains sont dotés d'un second cerveau numérique dès leur naissance. Cela leur permet d'un simple téléchargement d'acquérir des connaissances encyclopédiques ou d'expérimenter des aventures virtuelles plus vraies que nature, pour autant que les moyens financiers le permettent.

A la suite d'un piratage informatique, Constant se réveille dans la forêt, loin de la ville en ayant perdu tout pouvoir et tout savoir. Va s'en suivre pour lui la quête de son identité et la découverte des pouvoirs extraordinaires de son cerveau humain.

Ce que nous sommes, Zep, Rue des Sèvres 2022



Mystérieux – Fantastique – Tendre

Chaque année les habitants abandonnent un bébé en sacrifice à la sorcière des bois et espèrent ainsi détourner sa colère de leur ville.

De son côté, Xan, la sorcière des bois, recueille ces enfants et les confie à des familles aimantes dans des royaumes voisins, jusqu'au jour où elle va accidentellement enchanter une petite fille. Elle devra donc la prendre sous son aile en la nommant Luna.

Une histoire tendre, intelligente et pleine de sensibilité

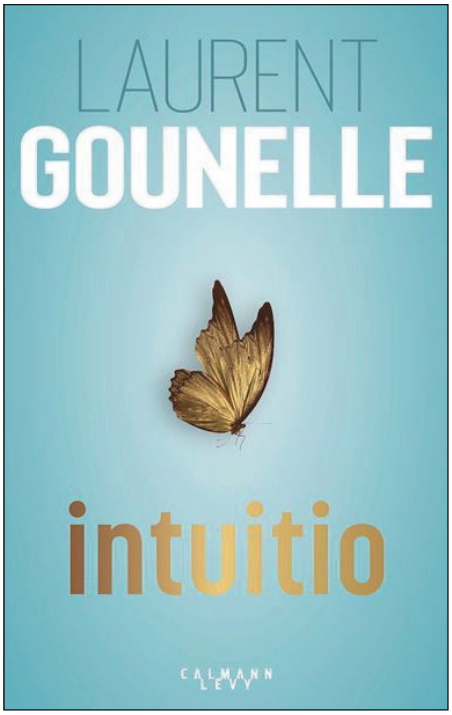
La fille qui avait bu la lune, Kelly Barnhill, éd. A. Carrière, 2020



Initiatique - Esotérisme – Intriguant

Un jeune auteur de polar mène une vie tranquille dans le Queens lorsqu'il est contacté par deux agents du FBI pour les aider à retrouver l'homme le plus recherché du monde. Croyant d'abord à une plaisanterie, il rejoint finalement le programme secret visant à former les intuitifs et ainsi découvrir le plus fascinant des pouvoirs : le vôtre.

Intuitio, Laurent Gounelle, Calman-Lévy, 2021



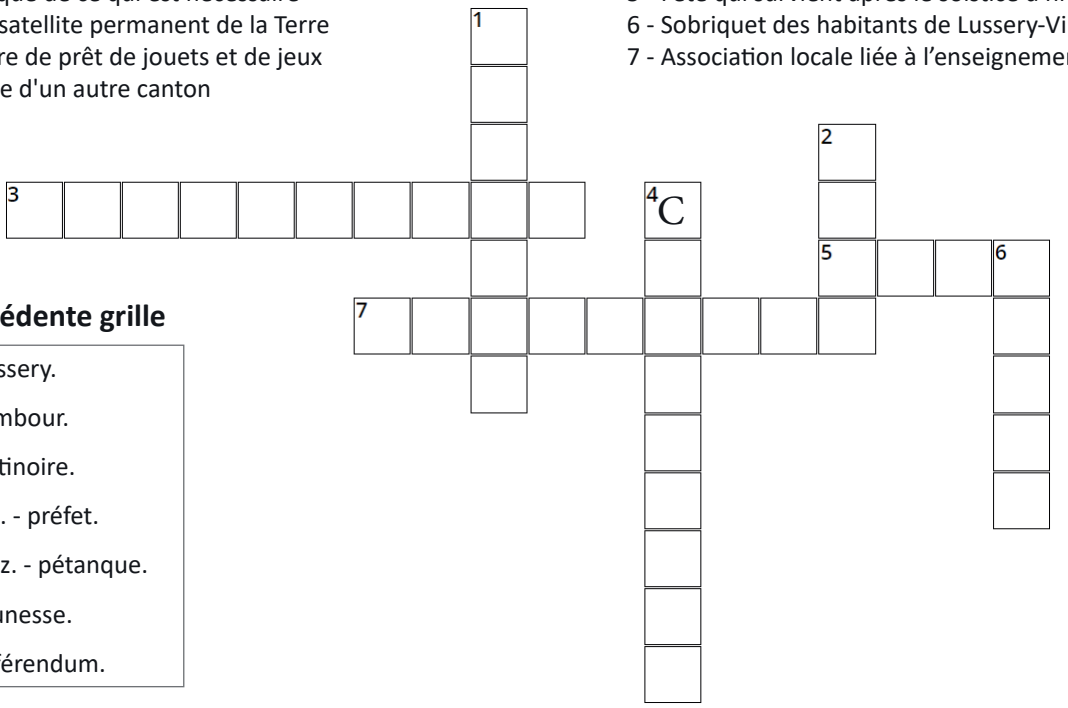
Retrouvez toutes les animations en page 5 de ce numéro

Bibliothèque intercommunale de la Venoge - Ch. de l'Arbalète 4, 1306 Daillens
021 861 28 01 - biblio.intercommunale@daillens.ch - www.ppdl.ch et www.bibliovenoge.ch

Horaires habituels : jusqu'au 8 juillet et dès le lundi 15 août
Horaires d'été: tous les lundis de 15h30-19h (11.07, 18.07, 25.07, 28.08)

Mots-croisés

1 - Manque de ce qui est nécessaire
2 - Seul satellite permanent de la Terre
3 - Centre de prêt de jouets et de jeux
4 - Suisse d'un autre canton
5 - Fête qui survient après le solstice d'hiver
6 - Sobriquet des habitants de Lussery-Villars. Les...
7 - Association locale liée à l'enseignement obligatoire

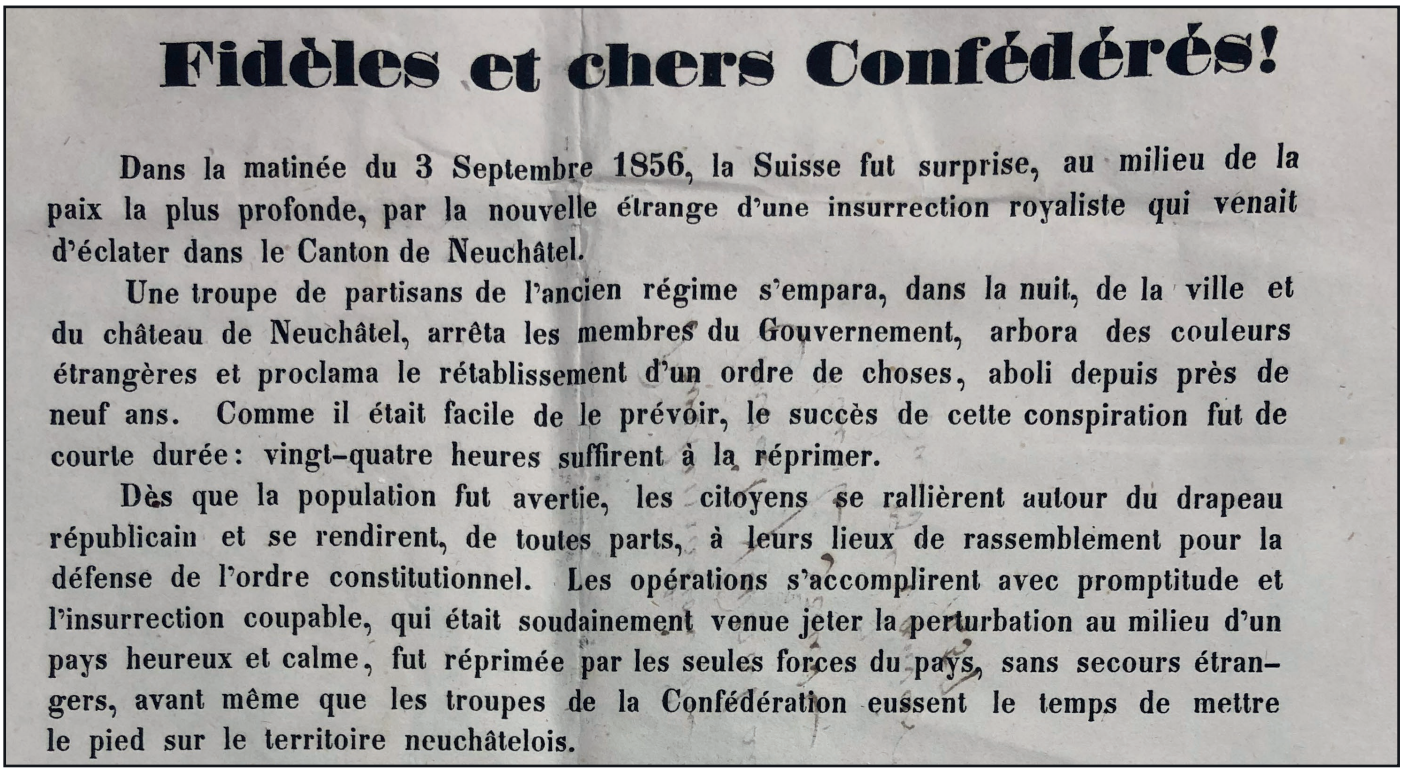


Précédente grille

1 - Lussery.
2 - tambour.
3 - patinoire.
4 vert. - préfet.
4 horiz. - pétanque.
6 - jeunesse.
7 - référendum.

Archives communales

Proclamation de la Confédération publiée au pilier public de Penthalaz le 9 janvier 1857



Fidèles et chers Confédérés!

Dans la matinée du 3 Septembre 1856, la Suisse fut surprise, au milieu de la paix la plus profonde, par la nouvelle étrange d'une insurrection royaliste qui venait d'éclater dans le Canton de Neuchâtel.

Une troupe de partisans de l'ancien régime s'empara, dans la nuit, de la ville et du château de Neuchâtel, arrêta les membres du Gouvernement, arbora des couleurs étrangères et proclama le rétablissement d'un ordre de choses, aboli depuis près de neuf ans. Comme il était facile de le prévoir, le succès de cette conspiration fut de courte durée: vingt-quatre heures suffirent à la réprimer.

Dès que la population fut avertie, les citoyens se rallièrent autour du drapeau républicain et se rendirent, de toutes parts, à leurs lieux de rassemblement pour la défense de l'ordre constitutionnel. Les opérations s'accomplirent avec promptitude et l'insurrection coupable, qui était soudainement venue jeter la perturbation au milieu d'un pays heureux et calme, fut réprimée par les seules forces du pays, sans secours étrangers, avant même que les troupes de la Confédération eussent le temps de mettre le pied sur le territoire neuchâtelois.

Pour en savoir plus : *Rita Stöckli: "**Affaire de Neuchâtel**", in: Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*
Scannez le code QR avec votre téléphone pour accéder à l'article, ou rendez-vous à l'adresse :
https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/008923/2020-06-15/

Agenda

2 novembre
Thé dansant
4-5 novembre
Loto du Club de Tennis de Table (CTT)
9 novembre
Thé dansant
20 novembre
Championnat Unihockey
25-26 novembre
Soirée de la Gym (FSG)
30 novembre
Thé dansant
3 décembre
Marché de Noël (GAAP)
7 décembre
Thé dansant
14 décembre
Thé dansant
15 décembre
Connaissance 3
21 décembre
Don du sang
31 décembre
Repas de nouvel an avec la jeunesse
27 janvier
Tournoi de foot (FC Venoge)
3 février
Loto du Club de Tennis de Table (CTT)
19 février
Tournoi d'Unihockey
23 février
Connaissance 3
25 février
Carnaval

Mobility

2 VOITURES DISPONIBLES 7 JOURS SUR 7
Place Centrale
Gare de Cossonay-Penthalaz

Déchetterie

DÉCHETTERIE VALORSA
Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30.
Mercredi de 9h15 à 11h45.
Samedi de 10h à 16h.

ECO-POINT
Lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.
Samedi de 07h à 16h.

Marché

Tous les mercredis, à la Place-Centrale de 8h à 12h.

Paroisses

Paroisse Protestante EERV

Lieux et horaires des cultes : en raison du contexte sanitaire, merci de vous reporter au site web de la paroisse www.penthalaz.eerv.ch

30 octobre, 10h, église
6 novembre, 10h, Léchire
20 novembre, 10h, église
18 décembre, 17h30, église
24 décembre, veillée de Noël, 23h, église
15 janvier, 17h30, foyer paroissial

Pasteure : Mme Nathalie Monot-Senn (nathalie.monot-senn@eerv.ch)
tél. 021 331 56 44.

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou le site internet de la paroisse : **www.penthalaz.eerv.ch.**

L'Arc-en-ciel
L'Arc-en-Ciel a repris ses activités et dispose aussi d'un site web :
www.arcencielvenoge.com

Paroisse Catholique
Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul :
www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay.
ou au secrétariat, les lundis et vendredis après-midi : **021 535 64 84**.

Administration communale

SECRÉTARIAT MUNICIPAL
Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h, ou sur rendez-vous.
Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 1), tous les matins de 8h à 11h30, tous les après-midis de 14h à 16h.

BOURSE COMMUNALE
Ouverture des guichets : tous les matins de 8h à 11h30.
Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 2).

ACCUEIL DE MIDI
Midicroque - Tél. : 079 940 19 21.

SERVICE DE LA POPULATION
Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h et les mercredis après-midi de 16h à 19h.
Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 3), durant les heures d'ouverture des guichets.

SERVICE TECHNIQUE
Uniquement sur rendez-vous.
Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 4).

HALTE-JEUX
Petits Poussins - Tél. : 079 539 85 95.

Urgences

Police : 117 / **Sapeurs-Pompiers** : 118 / **Ambulances** : 144 / **Intoxications** : 145 / **Rega**: 1414
Médecins et pharmacies de garde : 0848 133 133 / **Vétérinaire de garde** : 0900 022 022

Editeur responsable : Municipalité de Penthalaz / impression : Bordin SA Assens / courriel : lecancanier@penthalaz.ch